

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 27 septembre 2022

N° VA_DEL2022_160

Objet : Affectation des crédits aux associations œuvrant dans le domaine de la coopération internationale

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent.

La ville de Villeneuve d'Ascq s'est engagée dans le cadre de sa politique de coopération Internationale à soutenir les initiatives associatives participant à l'information et la sensibilisation des habitants de Villeneuve d'Ascq à la citoyenneté, à la solidarité, à l'aide humanitaire par des actions d'intérêt public local notamment lors du festival des solidarités organisé en novembre de chaque année.

Un crédit de 15 885 € a été inscrit au budget primitif 2022 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions aux associations de ce secteur.

Après instruction par les services référents des demandes déposées par les associations, les affectations, telles que reprises dans le tableau ci-dessous, sont proposées à l'assemblée délibérante pour un total de 8 700 €. Le solde sera de 7 185 €.

Le règlement sera effectué en une seule fois. En cas de non réalisation des objectifs ou faute de l'association, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 15 septembre 2022, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement des subventions telles que reprises dans le tableau ci-joint, pour un total de 8 700 €.

Imputation comptable : 6574 048 5510

Politique publique (domaine-action-activité) : 08.4.1 Droits de l'Homme-droits des Femmes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des

présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 29 septembre 2022 à la porte de la mairie,
en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités
territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20220927-190245-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 29 septembre 2022

Tableau d'affectation des subventions 2022

Nom de l'association	Subvention 2021	Subvention accordée 2022	Déjà versée	Solde
DINA MADA	3 500	3 500	0	3 500
EMI SPHERE	350	350	0	350
FEDERATION MERES POUR LA PAIX	4 200	4 200	0	4 200
ENFANCE ET VIE	300	300	0	300
ASBNF (Artisanat Solidarité Nord Bénin – Nord de France)	250	350	0	350
TOTAL	8 600	8 700	0	8 700